



**BRETAGNE
BREIZH**

**UN TRAVAIL RECONNU,
DES PERSONNELS RESPECTÉS...**

J'ADHÈRE !

Sgen-CFDT BRETAGNE

10 boulevard du Portugal
CS 10811
35208 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 86 34 63
Fax 02 99 86 34 19
bretagne@sgen.cfdt.fr

ANTENNE CÔTES D'ARMOR

93 boulevard Edouard Prigent
CS 90005
22099 St Brieuc cedex 09
Tél. 02 96 94 23 21
Fax 02 96 94 25 81
22@sgen.cfdt.fr

ANTENNE FINISTÈRE

9 rue de l'Observatoire
CS 21825
29218 Brest cedex 1
Tél. 02 98 33 64 20
Fax 02 98 33 29 28
29@sgen.cfdt.fr

ANTENNE ILLE ET VILAINE

10 boulevard du Portugal
CS 10811
35208 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 86 34 61
Fax 02 99 86 34 19
35@sgen.cfdt.fr

ANTENNE MORBIHAN

40 rue Olivier de Clisson
56000 Vannes
Tél. 02 97 47 41 35
Fax 02 97 47 41 35
56@sgen.cfdt.fr



**UN + POUR MOI,
UN + POUR TOUS !**

<https://bretagne.sgen-cfdt.fr/>

BULLETIN D'ADHÉSION



- BULLETIN D'ADHÉSION / *Fichenn emezelañ*
- ADHÉSION DÉCOUVERTE / *Emezelañ dizoleiñ*
- RENOUELEMENT / *Reneveziñ*

**BRETAGNE
BREIZH**

A retourner à : Sgen-CFDT Bretagne

10 boulevard du Portugal CS 10811 35208 Rennes cedex 2
tél. 02 99 86 34 63 bretagne.fichier@sgen.cfdt.fr

Mme / *It.* M. / *Ao.*

NOM / *ANV* Prénom / *Anv bihan*

Nom de naissance / *Anv plac'h yaouank*

Date de naissance / *Ganet d'an*

Informations personnelles

Adresse personnelle / *Chomlec'h personel*

Code Postal / *Kod post* Ville / *Kêr*

Téléphone / *Pellgomz* Portable / *Hezoug*

Courriel / *Postel*

Courriel professionnel / *Postel micherel*

Informations professionnelles

Etablissement / *Lec'h labour*

Code Postal / *Kod post* Ville / *Kêr*

Temps plein / *Leunamzer* Temps partiel / *Darnamzer* Fraction / *Dregantad* %

Contractuel / *Kevrateg* Métier / *Micher*

CDD / *Kevrat termenet he fad* CDI / *Kevrat didermen he fad*

Titulaire / *Entitlet* TZR / *Entitled war un takad erlec'hiañ* Stagiaire / *Stajiad*

Corps / *Korf* Grade Classe / *Rez Klas* :

Echelon / *Derez*

Discipline et/ou spécialité / *Diskiblezh ha/pe Arbennigiezh*

Revenu mensuel imposable - RIM - / *Korvoder telladus miziek (voir votre bulletin de salaire)* : €

Les informations nominatives ont pour objet de permettre au Sgen-CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur de la CFDT. Chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date / *Deiziad*

Signature / *Sinadur*



BRETAGNE
BREIZH

LA DÉMOCRATIE A BESOIN D'UN SYNDICALISME FORT, FORT DE SES ADHÉRENTS

VOTRE COTISATION

Le calcul des cotisations s'effectue en prenant pour base le revenu imposable mensuel (RIM) qui est indiqué sur votre bulletin de salaire selon ce principe :

- de 0 à 1 200 euros de revenu imposable mensuel (RIM) 0,60 %
- de 1 201 à 2 500 euros de RIM 0,75 %
- au-delà de 2 501 euros de RIM 0,80 %

Exemples de calcul :

RIM	Formule de calcul	Cotisation mensuelle
850 €	850 x 0,60 %	5,10 €
1 280 €	1 280 x 0,75 %	9,60 €
2 813 €	2,813 x 0,80 %	22,50 €

Votre Revenu mensuel imposable est indiqué sur votre fiche de paie.

Congé parental et disponibilité : 5 € par mois.

Le règlement des cotisations syndicales s'effectue par prélèvement automatique mensuel.

LA COTISATION SYNDICALE RÉDUIT L'IMPÔT

La CFDT l'a longtemps réclamé et l'a obtenu.

Depuis le 29 décembre 2012, **66 % de votre cotisation constitue un CRÉDIT D'IMPÔT**, directement retranché de votre impôt ou restitué si vous n'êtes pas imposable.

Exemple : 120 € de cotisation annuelle font 79,20 € de crédit d'impôts qui ramène la cotisation réelle à 40,80 € par an, soit 3,40 € par mois.

Chaque année, une attestation fiscale vous est envoyée pour faire valoir vos droits.

Si vous optez pour la déclaration de revenus aux frais réels, la cotisation syndicale est déductible des frais professionnels.